

MAIRIE DE DOUAINS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 06 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-sept juin deux mil dix-sept, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame COUÂNON Catherine, Maire.

Etaient présents :

Catherine COUÂNON, Maire

Vincent LEROY, Ulric SERRANO, adjoints

Mrs Philippe UHGUETTO, Jean-Louis GUETTARD, Dominique TIRON

Absents excusés:

Bernard UGUEN, adjoints,

M Michel LE MORVAN

Mme Sandrine PRUNIER BOSSION

Absents :

M Philippe MARIE

* * * *

M. Vincent LEROY a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2017 est approuvé.

Permanences de la mairie pour juillet Août

La mairie restera ouverte les mardis et vendredi au mois de juillet. Au mois d'août la mairie sera ouverte uniquement le 04 et 11 août.

SNA

Point d'arrêt : aménagement de sécurité dans le cadre du transport scolaire

Mme le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de la SNA nous informant qu'à ce jour nous n'avons pas réalisé les aménagements de sécurité concernant les points d'arrêts pour les transports scolaires.

Monsieur Leroy précise qu'à ce jour nous sommes toujours en attente de retour de Monsieur Aiguerolle.

Conseil communautaire du 29 juin 2017

Lors de cette réunion le conseil communautaire a voté le retrait des communes de Fontaine sous Jouy, Jouy sur Eure et Château sur Epte de la SNA et l'adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon.

Conformément aux articles L5211-19 et L5211-18 du code général des collectivités territoriales, il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de la SNA de se prononcer ces retraits et cette adhésion, en adoptant des délibérations concordantes.

Délibération 2017-28

Le conseil municipal de Douains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5214-26 et L5211-18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2017 de la commune de Saint Aubin sur Gaillon, portant retrait de la communauté de commune de Eure Madrie Seine et adhésion à Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n° CC/17-141 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 de Seine Normandie Agglomération, portant adhésion de la commune de Saint Aubin sur Gaillon ;

Vu le rapport de présentation de Madame Le Maire ;

Considérant qu'une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans sa formation restreinte, à se retirer d'une communauté de commune pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à la fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion ;

Considérant qu'il appartient aux conseils municipaux des communes membres de SNA de se prononcer sur la demande d'adhésion à SNA formulée par la commune de Saint Aubin sur Gaillon ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver à l'unanimité l'adhésion à Seine Normandie Agglomération de la commune de Saint Aubin sur Gaillon, à compter du 1^{er} janvier 2018, par application de la procédure dérogatoire de retrait-adhésion d'une commune d'une communauté de communes à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prévue à l'article L5214-26 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2017-29

Le Conseil Municipal de Douains,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-19 ;

Vu la délibération n°33 du Conseil Municipal du 9 septembre 2016 de la commune de Fontaine sous Jouy, portant intégration à l'agglomération « Evreux Portes de Normandie » ;

Vu la délibération n° 2016/DELCOM00027 du Conseil Municipal du 17 octobre 2016 de la commune de Jouy sur Eure, portant demande d'adhésion à « Evreux Portes de Normandie » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 février 2017 de la commune Château sur Epte, portant demande de retrait de la commune de Château sur Epte à la SNA et demande de rattachement à la CDC du Vexin Normand ;

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 11 avril 2017 de la communauté d'agglomération « Evreux Porte de Normandie », portant demandes d'adhésion des communes de Jouy sur Eure, Fontaine sous Jouy et Mouettes issues d'une communauté d'agglomération à EPN ;

Vu la délibération n°CC/17-140 du Conseil Communautaire du 29 juin 2017 de Seine Normandie Agglomération, portant retrait des communes de Fontaine sous Jouy, Jouy sur Eure et Château sur Epte ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver à l'unanimité le retrait de Seine Normandie Agglomération des communes de Fontaine sous Jouy, Jouy sur Eure et Château sur Epte, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

Article 4 : Madame Le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Compte rendu de la réunion de la sécurité des communes du 03 juillet

La réunion a été annulée, et sera reportée prochainement

LNPN

Madame Le Maire s'est rendue à la réunion le 05 juillet.

Madame le Maire nous informe que finalement les communes de Douains, Menilles, Pacy sur Eure ne seront pas impactées, car la ligne passera plus au Sud.

A ce jour, un bureau d'étude va étudier s'il n'est pas possible de trouver d'autres solutions afin d'éviter de créer de nouvelles lignes.

SIEGE

Recensement des projets de la commune pour 2018

La commune projette de passer l'éclairage en LED, Monsieur Leroy demande que l'on se renseigne sur les possibilités de financement.

Changement de transformateur au carrefour de la route de Pacy et de la rue de la Plaine.

Redevance occupation du domaine public pour l'électricité

La redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité est versée chaque année aux communes.

Le montant pour l'année 2017 est de 200 €.

FINANCES

Etat des produits syndicaux 2017

Taux pour l'année	TH	TFPB	TFPNB	CFE
2017	2.24000	5.63000	14.20000	0.00000
2016	2.09000	5.26000	13.30000	0.00000

Nom du syndicat : voirie de Vernon

Produit attendu correspondant : 40 840

Délibérations.

Madame Le Maire Informe le conseil municipal que lorsque les délibérations en investissement ont été prises, il fallait voter pour la demande de subvention auprès des services concernés.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal

- Délibération 25-2017 : réfection de l'église, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour faire les demandes de subventions nécessaires.
- Délibération 24-2017 : aménagement de la voirie, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour faire les demandes de subventions nécessaires
- Délibération 21-2017 : démolition du château d'eau, le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour faire les demandes de subventions nécessaires

Etat des dotations 2017, fond de compensation

Dotations forfaitaire totale notifiée 2017 : 21 106 €

Fond de compensation pour la tva 2017 : 3 412 €

Dotations de solidarité rurale : 10 359 €

Dotations particulières « élu local » : 2 962 €

Madame Le Maire informe qu'à ce jour la facture de l'entreprise Gagneraud pour les ralentisseurs n'a pas été réglée car ces derniers ne sont pas aux normes.

PLU

La commission PLU s'est réunie le 6 juin. L'objet de la réunion était les orientations d'aménagement et de programmation Normandie Parc.

La commission PLU travaille sur le secteur du Normandie Parc

Monsieur Creen étudie notre demande de giratoire sur la route départementale 181 et de la route départementale 75. Une réponse de la SNA et du Département devrait être donnée courant novembre.

BILAN DES COMMISSIONS

- Sivos

M Serrano informe le conseil municipal du passage aux 4 jours pour l'école à partir de septembre 2017, après acceptation de l'inspection de l'éducation nationale, et tient à préciser que les enfants aimaient beaucoup les TAP.

Les horaires seront :

9h00-12h00

13h30- 16h30

Ce passage à 4 jours va entraîner une économie financière pour le SIVOS.

Le temps que les ATSEM consacrés au TAP passera en temps de ménage.

Comme chaque année, les employés du SIVOS vont faire la rotation de poste, sauf pour une employée qui passe actuellement son concours d'ATSEM, qui si celui-ci est obtenu restera en classe et ne fera plus le ménage.

Effectif des élèves en augmentation, 119 élèves prévus pour la rentrée

Le prix de la cantine va augmenter de 5 centimes

Les travaux prévus pendant les vacances d'été :

- Peinture des classe CP CE1
- Pose de vidéo surveillance
- Peinture des toilettes
- Pose d'un jeu extérieur
- Réfection de la toiture

- Commission animation

La pétanque a regroupé 96 joueurs le 27 mai et 100 joueurs le 24 juin.

M. Uhguetto informe les membres du conseil municipal que cela serait un plus d'avoir plus de bénévoles pour le rangement.

La fête de la musique, environs 250 personnes étaient présentes.

Beaucoup de retours positifs.

- CCAS

Les membres du CCAS ont décidé de renouveler cette année le choix entre le colis de Noël et le repas.

Un RDV est prévu en septembre avec le CCAS de Vernon pour mettre en place un mutualisation des sorties en 2018.

- Commission Fleurissement

Le jury est passé dans notre commune et nous a félicités pour les efforts mise en place et d'entretien des fleurs.

Pour l'année prochaine il faut songer à remplacer les rosiers et enlever les plantes qui envahissent la mare rue du vivier.

- Commission commémoration

Le 10 juin dernier a été célébré les batailles du Front de Seine.

Nous avons eu plaisir de recevoir la fanfare de Pacy sur Eure qui a bien animé la cérémonie.

La date 2018, a été fixée au 16 juin.

Commission foot

Madame Le maire s'est rendu à l'assemblée générale du football et a pris la parole concernant l'attitude de certains joueurs. Dernièrement les pompiers ont dû transporter l'un d'entre eux à l'hôpital.

Madame Le Maire a donc informé les joueurs du club de football que les boissons « forte » alcoolisées sont dorénavant interdites et que le vestiaire doit être fermé 1 h après chaque entraînement. Madame Le Maire se rendra ponctuellement sur le terrain de football pour veiller au bon respect des règles.

URBANISME

Madame Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite préempter sur le bien situé 7 rue du Poirrier jaune. A l'unanimité le conseil municipal ne préempte pas sur ce bien.

DIVERS

Douains sécurité aux abords de l'école

Compte rendu de la réunion du 28 mars avec Madame le Maire, M. Samson, maire de la Heunierie ; Mme Dival, directrice de l'école ; M Barbier Représentant de parents d'élèves ; M Collet, responsable d'exploitation et Mme Barral Leclerc, responsable de l'UT de Vernon.

La réunion a eu lieu à la mairie de Douains.

Le compte rendu est disponible en mairie.

Fin de la réunion à 00h00

Vu, le Maire

C. COUÂNON

Catherine COUÂNON Maire	Bernard UGUEN 1 ^{er} adjoint Absent	Vincent LEROY 2 ^{ème} adjoint	Ulric SERRANO 3 ^e adjoint
Philippe UHGETTO	Philippe MARIE <i>absent</i>	Sandrine PRUNIER BOSSION Absent ayant donné pouvoir a C.Couânon	Dominique TIRON
Jean-Louis GUETTARD	Michel LE MORVAN absent		